

20 km de Lausanne - samedi 3 et dimanche 4 mai 2025. Détail des mesures en matière de parcage et de circulation

Renseignements concernant la course

Départs samedi 3 mai

09h00 à 11h30	BCV Junior - 4 km
12h00 à 12h20	Courir pour le plaisir - 4 km
13h00 à 15h05	BCV Junior - 2 km
15h30 à 16h20	Courir pour un petit plaisir - 2 km
16h40	Walking – 8 km
16h45	Nordic Walking – 8 km
17h00	5 km
17h15	Apéro'Run – 4 km

Départs dimanche 4 mai

09h30	Parcours 20 km - Départs échelonnés toutes les 4 minutes
12h30	Parcours 10 km - Départs échelonnés toutes les 5 minutes

Parcours

2 km

Allée du Bornan - av. Pierre-de-Coubertin - rte de Vidy - bord du lac - arrivée au stade Pierre-de-Coubertin.

4 km

Allée du Bornan - av. Pierre-de-Coubertin - rte de Vidy - allée de la Chamberonne - bord du lac - arrivée au stade de Coubertin.

5 km

Allée du Bornan – av. Pierre-de-Coubertin – av. de Rhodanie – ch. des Pêcheurs – allée CGN – quai du Vent-Blanc – bord du lac – plage de Vidy – fontaine de Granit – ch. du Camping – rte de Vidy – ch. des Ruines-Romaines – arrivée au stade de Coubertin.

10 km

Av. de Rhodanie - place du Port - quai de Belgique - quai d'Ouchy - av. de la Tour-Haldimand – av. Général-Guisan - av. du Denantou - av. de l'Elysée - av. de Cour - av. de Montoie - ch. du Capelard - vallée de la Jeunesse - av. Pierre-de-Coubertin - rte de Vidy - bord du lac - arrivée stade Pierre-de-Coubertin.



20 km

Av. de Rhodanie - place du Port - quai de Belgique - quai d'Ouchy - av. de la Tour - Haldimand - av. Général-Guisan - av. du Denantou - av. de l'Elysée - av. de Cour - av. des Figuiers - av. de Montoie - av. de Cour prolongée - av. du Mont-d'Or - av. de la Dent d'Oche - place de Milan - av. de Milan - ch. des Fleurettes - ch. du Mont-Tendre - ch. de Fontenay - av. Marc Dufour - av. du Belvédère - av. de Tivoli - rue de la Vigie - rue des Côtes-de-Montbenon - place de l'Europe - rue Centrale - rue Pépinet - place Saint-François - rue de Bourg - rue Caroline - pont Bessières - rue Curtat - av. Menthon - rue Cité-Derrière - place du Château - rue Cité-Devant - place de la Cathédrale - rue Curtat - rue Pierre Viret - rue de l'Université - place de la Riponne - rue Neuve - rue de la Tour - rue de l'Ale - rue Saint-Laurent - rue Pichard - rue Grand-St-Jean - rue de la Louve - place de la Palud - rue du Pont - rue Centrale - place de l'Europe - Voie du Chariot - rue de la Vigie - av. de Tivoli - av. de Provence - vallée de la Jeunesse - av. Pierre de Coubertin - rte de Vidy - bord du lac - arrivée stade Pierre-de-Coubertin.

Mesures en matière de stationnement

Parcage autorisé :

Voitures :

Parcs de l'Université – parkings de l'EPFL - parking d'Ouchy.

N.B : le parking de Bellerive n'est pas disponible en raison de la présence du Luna Park.

Handicapés:

Stade Samaranch au Sud.

Organisateurs :

Parcs Chalet-des-Bains.

Invités + Presse:

Rte de Vidy.

Fournisseurs - Partenaires :

Rte de Vidy + terrain de beach-volley.

Parc 2 roues:

Avenue des Figuiers 39-43, sur la contre-allée et dans son prolongement en direction de la Vallée de la Jeunesse.

Interdictions de stationner

Emplacement	Date - heure
Place Fontaine de Cuivre	29.04 dès 06h00
Av. Pierre de Coubertin (20 cases au sud de la Fontaine de Cuivre)	29.04 dès 06h00
Parc stade Coubertin	30.04 dès 06h00
Parc du Port de Vidy	01.05 dès 06h00
Entrée Coubertin vers le tennis	01.05 dès 06h00
Av. de Coubertin (entre l'entrée du parking Samaranch et le parking du stade de Coubertin) + entrée Coubertin vers les tennis	02.05 dès 06h00
Parc longue durée Samaranch	02.05 dès 06h00
Allée du Bornan	02.05 dès 21h00
Av. Pierre-de-Coubertin	02.05 dès 21h00
Route de Vidy (entre P Coubertin et le giratoire du Bois-de-Vaux)	02.05 dès 23h00
Parc Chamberonne	03.05 dès 06h00
Parking du Chalet-des-Bains	03.05 dès 06h00
Parking CIO	03.05 dès 07h00
Quais d'Ouchy et de Belgique	04.05 dès 06h00
Av. de Fantaisie, partie droite descendante (parc cars CIO)	04.05 dès 07h00
Av. de l'Elysée	04.05 dès 08h00
Av. de Cour, entre Croix-d'Ouchy et Harpe-Cour	04.05 dès 08h00
Av. de Cour prolongée	04.05 dès 08h00
Av. des Figuiers sens montée	04.05 dès 08h00
Contre-allée Figuiers 39 (création parking deux-roues)	04.05 dès 08h00
Av. de Montoie, partie droite montante inférieure, entre les deux giratoires	04.05 dès 08h00
Ch. du Capelard	04.05 dès 08h00
Av. du Mont-d'Or, de Contigny à Dent-d'Oche	04.05 dès 08h00
Av. de la Dent-d'Oche	04.05 dès 08h00
Av. de Milan	04.05 dès 08h00
Ch. du Mont-Tendre 2-4	04.05 dès 08h00
Av. du Belvédère	04.04 dès 06h00
Rue de la Vigie (parc deux-roues)	04.05 dès 06h00
Rue Caroline (station taxis) + lignes interdisant le parage	04.05 dès 06h00
Rue Curtat	04.05 dès 06h00
Rue Saint-Etienne	04.05 dès 08h00
Pl. de la Cathédrale sud	04.05 dès 06h00
Av. Pierre Viret	04.05 dès 08h00
Pl. du Château (parc deux-roues)	04.05 dès 07h00



Mesures en matière de circulation

Samedi 3 mai :

Rte de Vidy, tronçon compris entre le ch. du Bois de Vaux et le débouché sur l'av. Pierre-de-Coubertin. Trafic interdit dès 07h00.

Pierre-de-Coubertin. Trafic interdit dès 07h00.

Av. de Rhodanie, tronçon compris entre le giratoire de la Maladière et l'av. de la Harpe + av. des Bains. Trafic interdit dès 16h30

Dimanche 4 mai dès 07h00 :

Av. de Rhodanie, entre le giratoire de la Maladière et le chemin du Stade. Trafic interdit.

Dimanche 4 mai dès 08h00 :

Av. de Rhodanie, dès le débouché de l'av. Pierre-de-Coubertin, direction Pully. Trafic interdit.

Quais d'Ouchy et de Belgique - Denantou – Elysée. Trafic interdit. Un couloir sera établi pour que les résidents du ch. de Cyrano puissent sortir en direction de Pully.

Av. de Cour. Trafic interdit. Seules les voitures encore en stationnement peuvent quitter l'endroit dans le sens de la course. Un couloir de circulation sera créé entre les avenues d'Ouchy, sens descente, et de la Harpe, sens montée.

Av. des Figuiers. Trafic interdit. Circulation possible pour les résidents sur la voie montante.

Av. du Mont-d'Or. Trafic interdit. Circulation pour les résidents, entre le giratoire et le chemin de Contigny, uniquement pour quitter le secteur. Il en va de même pour les résidents entre l'avenue de Milan et le giratoire.

Av. de Milan. Trafic interdit.

Fleurettes - Mont-Tendre - av. du Reposoir. Trafic interdit, sauf sortie ou accès pour riverains, dans le sens de la course uniquement.

Av. du Belvédère. Trafic interdit - habitants Languedoc-Tour-Grise exceptés (sortie par ch. de Bon Abri).

Av. de Tivoli. Trafic interdit. Sortie véhicules aire de stationnement sens descente autorisée.

Rue de la Vigie - Côtes-de-Montbenon. Trafic interdit.

Av. Jean-Jaques-Mercier. Trafic interdit. Accès au parking autorisé depuis Jules-Gonin.



Rue Caroline, partie inférieure. Le trafic sens descente sur la partie inférieure de la rue sera interdit.

Pont Bessières - Curtat - Menthon - Cité-Derrière - pl. du Château - Cité-Devant - esplanade de la Cathédrale - Pierre-Viret - Université. Trafic interdit.

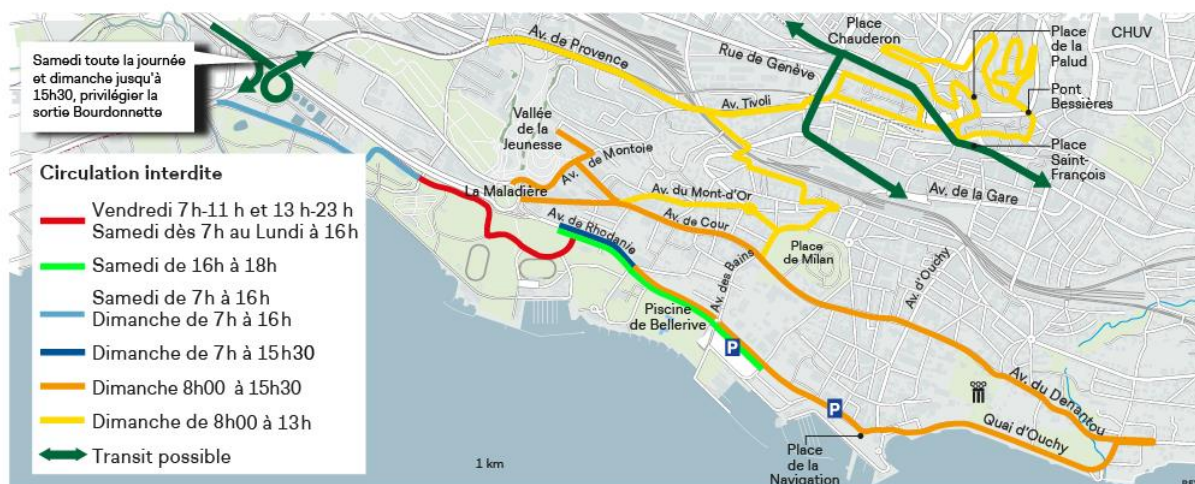
Rue Neuve. Trafic automobile descendant la partie inférieure de la rue du Valentin dévié par la partie supérieure - usagers parking exceptés.

Rue de Genève, partie supérieure. Cette artère est fermée en raison des travaux du tram.

Av. de Provence. Trafic interdit dans le sens de la montée.

Afin de faciliter la fluidité du trafic, la police conseille d'utiliser les transports publics.
Des renseignements concernant les mesures prises par les tl sont disponibles sur le site www.t-l.ch

Carte de perturbations du trafic



le Corps de police

Lausanne, le 17 avril 2025

Renseignements circulation : 021 315 34 31

- adj Pierre Borgeaud, adjoint chef brigade motocyclistes

Renseignements médias : 021 315 33 66

Direction de la sécurité
et de l'économie
Corps de police
Case postale 5354
1002 Lausanne
T +41 21 315 15 15
police@lausanne.ch